

Rapport de suivi des requêtes de citoyens
Conseil d'arrondissement du 7 et du 16 décembre 2010
Déposé au conseil d'arrondissement du 11 janvier 2011

1) Madame Sophie Trolliet

10-275470

CA 16 décembre 2010

À titre de membre du conseil d'administration de la maison des jeunes de Pointe Saint-Charles, elle indique que l'organisme s'oppose à la signature de la nouvelle convention suite à une modification à l'article 10.2 (représentant à titre d'observateur) et que la modification va à l'encontre des règles de fonctionnement du conseil d'administration. Elle demande au conseil de reconsidérer sa décision et de pouvoir discuter de cette problématique.

Le maire indique qu'il est important de noter, parce que souvent on parle de la ville de Montréal, l'arrondissement/la ville; qu'il est important de bien distinguer le tout. Alors, la ville de Montréal, c'est une entité; l'arrondissement du Sud-Ouest en est une, également. Donc, souvent, on va demander la ville centre et l'arrondissement. Donc, Mme Fournier donnera d'autres éléments de réponse, mais ce n'est pas à la demande de l'arrondissement que la convention a été changée et ce n'est pas nous qui les rédigeons.

Il rappelle que les conventions sont, bien sûr, établies entre l'arrondissement et les différents organismes, mais selon un contrat qui, lui, provient de la ville centre, donc de la ville de Montréal, que l'arrondissement doit l'appliquer, que c'est également le contentieux, donc le service juridique de la ville de Montréal, qui a décidé de faire certaines modifications. Il reconnaît qu'effectivement chacun des organismes est parfaitement autonome. Il indique que les élus ayant énormément de responsabilités et ne s'intéresseront donc certainement pas à aller s'ingérer dans les affaires internes de chacun des organismes, encore moins d'aller assister à l'ensemble des conseils d'administration. Il indique qu'il faut le voir tout à fait différemment.

La conseillère Véronique Fournier ajoute en point d'information qu'il n'y a pas un article qui a préséance sur un autre dans la convention et lorsqu'on parle, à l'article 5.4 auquel on fait référence au respect de l'organisme dans la planification, la réalisation, la gestion des activités et on reconnaît une vie démocratique indépendante, que c'est dans cette volonté-là même, qu'une quatrième convention est signée à nouveau avec une des maisons des jeunes, donc, celle de Ville-Émard, RadoActif, parce que l'on croit à la mission et à l'autonomie des organismes communautaires et à l'atteinte des objectifs qui sont portés par ces groupes pour des activités jeunesse dans l'arrondissement.

Elle rappelle que la notion de responsable au conseil d'administration, celle-ci était présente dans la convention signée en 2007 et qu'elle a été modifiée par le contentieux et qu'elle doit se faire pour l'ensemble des conventions qui sont signées avec la ville. Elle indique que l'essence de ces deux articles est d'accorder, sur des sujets qui concernent l'arrondissement, le statut d'observateur lors des assemblées des conseils d'administration et avec un certain délai, que ces articles étaient présents dans les deux conventions. Elle précise que la notion de responsables ne fait pas référence à un élu, comme le précisait le maire précédemment et que la notion est bien définie dans la convention.

Elle rappelle aussi, en lien avec la convention, qu'il faut voir qu'une des revendications longuement portées par le milieu communautaire et dont les maisons de jeunes se sont faits porte-parole dans l'arrondissement du Sud-Ouest, est la question de l'indexation des conventions. Elle indique qu'en

ce sens, l'arrondissement a souhaité, dans la dernière année, appuyer les organismes communautaires, parce qu'on sait que depuis les années '90, il n'y a eu aucune indexation qui a été faite et, malgré un contexte difficile, le choix d'appuyer des actions en développement social dans l'arrondissement avec une indexation de 2 % a été fait et que ces gestes se font dans l'optique de soutenir un mandat auquel on croit et des actions communautaires portées par le mouvement de l'action communautaire autonome, auquel on croit.

Elle précise qu'en ce sens, l'avis du contentieux et le cadre de la convention ne vient pas jouer sur les pratiques démocratiques des conseils d'administration qui élisent, d'ailleurs, en assemblée générale, leurs conseils d'administration et que l'on peut reconnaître, dans le cas des maisons de jeunes, d'autant plus, la particularité de permettre d'avoir des administrateurs de moins de 18 ans qui s'initient aux pratiques démocratiques. Elle rappelle qu'en ce sens, l'appui aux quatre maisons des jeunes du Sud-Ouest, est faite en appui à ces pratiques. Elle indique que dans le cas de la convention, on invite les groupes à la signer, puisqu'on ne souhaiterait pas que les activités des maisons des jeunes soient retardées indûment par un retard de signature des conventions.

➤ Répondu sur place.

2) Madame Marie-Christine Brossard- Couture 10-267696 CA 16 décembre 2010

À titre de représentante de la maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles, elle remercie le conseil pour l'indexation de 2% de la convention. En lien avec l'intervention précédente sur la modification à la convention cette année, elle demande si l'arrondissement est prêt à accorder une période de négociation, rappelant qu'un travail avait été fait en 2007 notamment sur la clause en question.

Le maire indique qu'il questionne le fait que la convention aurait été signée une première fois et que par la suite, on aurait appelé pour vous dire « on va vous en faire signer une nouvelle. » Il indique qu'il croyait que les organismes avaient bel et bien signé la nouvelle version de la convention, que des vérifications seront faites à cet effet car il croyait que tous avaient signé la nouvelle convention et que les services avaient prévenus les organismes de la modification lorsqu'eux-même en ont été avisé.

La conseillère Véronique Fournier précise que c'est à l'initiative des services de l'arrondissement que l'observation a été faite sur le changement et que, par la suite, les partenaires qui avaient signé la nouvelle convention en ont été informés. Elle indique que la grande majorité, à l'exception de la maison des jeunes La Galerie, qui est présente ici ce soir, n'avaient pas signé la convention à ce moment et que les démarches ont été faites dans ce sens-là avec les gens de l'arrondissement pour informer les partenaires du changement initié par le contentieux.

Monsieur Sandy Hébert, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, confirme qu'il y a eu quelques cas seulement où l'ancienne convention avait été utilisée, qu'il y a eu quiproquo avec le contentieux, qui a modifié la convention sans nous en aviser immédiatement; que l'on s'en est rendu compte sur le tard et il y avait eu quelques cas où la convention avait déjà été signée, que les organismes ont été appelés pour expliquer la situation et que dans tous les cas, les gens ont fini par signer la nouvelle convention qui s'appliquera à l'ensemble des conventions de tous les types de partenariat à la ville de Montréal, pas seulement à l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le maire indique qu'il faut s'assurer qu'il y a une reddition de compte qui s'est fait; il y a le vérificateur général, également, de la ville de Montréal, qui regarde l'ensemble des conventions, que ce soit avec des institutions ou avec des organismes et que la ville de Montréal a décidé de changer l'ensemble de ses conventions avec tous et donne un contrat pro forma. Il rappelle que le contenu, les conventions, les sommes et ce qui est dedans appartient à l'arrondissement, mais le contrat, lui,

est fait en vertu de ce qui est demandé par la ville centre et que les conventions sont demandées par la ville de Montréal à être signées avec l'article 10.1 modifié. Il rappelle que l'important ce sera de faire en sorte que l'ensemble des différents partenaires ait signé la convention qui est donnée par la ville centre.

➤ Répondu sur place.

3) Madame Myrienne Roldan 10-275494 CA 16 décembre 2010

Remercie le conseil pour l'indexation de 2% de la convention mais rappelle que la modification à la convention s'est faite sans négociation. Elle fait part au conseil des irritants qui entourent la clause modifiée et indique que l'organisme est prêt à négocier avec le conseil.

➤ Répondu sur place.

4) Madame Cathy Anglade 10-275497 CA 16 décembre 2010

Concernant la modification à la convention, elle indique qu'elle voudrait que la question soit réglée afin de pouvoir assurer la continuation des services aux jeunes du quartier. Elle indique que l'organisme a toujours travaillé en collaboration avec l'arrondissement. Elle demande ce qui est changé depuis la dernière modification à cette clause puisque du travail avait déjà été fait sur cette question dans le passé.

Le maire indique qu'il est surpris d'apprendre qu'il y a des arrondissements où c'est différent, puisque l'information qu'on a, c'est que l'ensemble des arrondissements devront se conformer à cette exigence du service du contentieux, qui ne se veut pas une intrusion dans les organismes communautaires parfaitement autonomes et indique qu'il est parfaitement d'accord avec cela puisqu'il a siégé soit comme président ou soit comme administrateur de plusieurs organismes communautaires dans le Sud-Ouest et que chacun d'entre eux veut être maître de sa destinée mais qu'il faut voir cette modification comme un aspect de la reddition de comptes.

Il rappelle qu'il y a des sommes qui sont dévolues et octroyées à différents organismes et qu'il croit que dans le contexte, où les gens sont exigeants en fait de reddition de comptes, le service du contentieux de la ville a modifié la convention pour s'assurer que quelqu'un puisse siéger à titre d'observateur et que c'est dans ce sens-là qu'il faut le voir et demande des précisions sur les renouvellements dans les autres arrondissements à monsieur Hébert.

Monsieur Sandy Hébert, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, indique que c'est l'information qui lui a été transmise. Il indique que nous avons été pris un peu de court, par la modification de l'article 10.1 – et qu'on vous en a parlé, qu'on nous a dit qu'on était les premiers à mettre en application cette nouvelle convention. Il indique qu'ils devront quand même être tenus de le faire. Il rappelle que tout document légal qui doit être approuvé dans un conseil d'arrondissement doit préalablement obtenir un imprimatur du contentieux, indiquant qu'il voit mal comment ils vont pouvoir éviter de s'y conformer. Il indique qu'il fera des vérifications à cet effet.

Le maire indique que ce sont des demandes de la ville, que l'arrondissement demande des bilans; des états financiers.

Monsieur Sandy Hébert, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, indique que la définition d'un responsable est clairement établie dans la convention, que c'est lui ou son représentant, que ce sera donc quelqu'un de l'équipe du Sud-Ouest. Il indique que l'arrondissement n'a pas du tout l'intention de s'ingérer plus qu'on ne l'a fait depuis 15 ans, que l'on ne sera pas derrière votre épaule; que c'est une analyse juridique qui a été faite par un avocat de la ville, qu'on s'y conforme et que l'on va maintenir les bons rapports, les bonnes pratiques.

La conseillère Véronique Fournier rappelle qu'elle connaît très bien les maisons de jeunes ayant présidé le conseil d'administration de La galerie pendant plusieurs années et ayant signé elle-même cette convention sous un autre chapeau en 2007. Elle fait lecture des deux versions de l'article en question et indique que l'on se donne encore plus de balises, puisqu'on encadre dans le temps la nature des demandes qui peuvent être faites et des interactions entre le conseil et le responsable. Elle rappelle, comme le mentionnait monsieur Hébert, que les définitions sont là en introduction, comme tout bon contrat, afin de préciser de qui on parle et qui est titulaire des droits et responsabilités en regard des différents articles, que l'un de ces articles de la convention vise à reconnaître la vie démocratique indépendante, que l'on situe bien que l'ensemble des éléments d'une convention comme celle-ci viennent en appui de la mission des organismes communautaires démocratiques. Elle rappelle que les orientations et la volonté des élus et de l'arrondissement est de faire en sorte que les pratiques démocratiques soient respectées dans l'arrondissement. Et que l'on pourrait s'inquiéter davantage si on n'y retrouverait aucune mention de ce type d'article dans la convention.

➤ Répondu sur place.

5) Madame France Demontigny

10-275508

CA 16 décembre 2010

Indique qu'elle est mandatée par le conseil d'administration de Pro-Vert Sud-Ouest suite à la réponse négative pour le renouvellement du contrat éco-quartier, que l'organisme a reçu la réponse par fax. Elle rappelle les actions menées par l'organisme ainsi que la mission. Elle indique qu'il y a beaucoup de questions qui sont sans réponse. Elle demande comment on peut en arriver avec un octroi de contrat si rapidement alors que l'ouverture des soumissions a eu lieu le vendredi à 15h et que le mardi en après-midi, on les avisait de la décision. Elle demande qu'elle est la procédure pour prendre connaissance des documents d'appels d'offres déposés ainsi que les grilles d'évaluation qui ont servies au processus. Elle demande aussi comment est prévu la transition des dossiers entre les deux organismes

Le maire, au nom des élus et des services, mais également de toute la population du Sud-Ouest, remercie l'organisme pour le travail qui a été accompli pendant toutes ces années. Il rappelle que Pro-Vert Sud-Ouest était mandataire de deux Éco-quartiers; celui d'Émard et celui de Louis-Cyr et qu'il croit que le partenariat a été fructueux, que beaucoup de travail a été fait, non seulement à l'intérieur d'Éco-quartier, mais également comme catalysant de forces dans le milieu; pour le verdissement et également concernant la sensibilisation au côté environnemental. Il rappelle que Pro-Vert Sud-Ouest avait aussi le mandat d'éco-centre sur notre territoire, que c'est, une responsabilité d'agglomération. Il remercie l'organisme pour l'ensemble du travail effectué indiquant que sans nul doute que Pro-Vert Sud-Ouest pourra continuer d'être un acteur important dans le Sud-Ouest notamment avec Ressources humaines Canada – que l'on pense au programme d'employabilité. Il rappelle que sur l'ensemble du dossier, l'arrondissement a été très transparent, qu'il avait été annoncé depuis longtemps que l'on soulait faire en sorte d'annoncer qu'il n'y aurait qu'un seul mandataire, que l'appel d'offre a été fait en bonne et due forme.

Sur la question des documents disponibles, il indique qu'il faudra regarder, mais qu'il croit que la grille utilisée, de même que les notes qui ont été accordées à chacun des soumissionnaires sont tout à fait publiques mais les différentes conversations et délibérations ne le sont pas.

Il indique que l'expertise des deux organismes a été reconnue, contrairement à d'autres arrondissements qui ont décidé de renouveler leurs mandats éco-quartiers, et que pour cette raison, on n'est pas allé avec un appel d'offres ouvert à l'ensemble des organismes. Il rappelle les trois grands principes qui ont été analysés et notés soit : la présentation qui était faite, le bilan et la vision de ce que pourrait être un Éco-quartier de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il rappelle que l'on a pris la peine, pour ne pas surcharger et s'assurer qu'on était dans les temps, et que c'est pour cela que l'on a pas demandé de plan d'action immédiatement mais qu'il sera demandé à l'organisme à qui le contrat sera octroyé. Il rappelle que c'est un mandat qui est renouvelé qui

permettra, avec une même action, d'atteindre plusieurs objectifs et que le plan d'action suivra à la hauteur des moyens que l'arrondissement du Sud-Ouest aura donné à son mandataire, soit 148 000 \$ pour une année.

Le maire indique qu'il y aura un accompagnement, car on a toujours cette sensibilité d'accompagner les gens rappelant que les services continueront d'accompagner les organismes et rappelle que la conseillère Thiébaud avait demandé que des représentants du développement social de l'arrondissement soient aussi sur le comité, ce qui a été le cas.

Le maire rappelle que pour une convention d'un Éco-quarter, on aurait pu choisir un organisme ou un autre, mais que l'arrondissement est plutôt allé avec un processus d'appel d'offres avec des grilles de calcul et je pense que c'est la chose la plus transparente. Sur la question de l'accès aux documents, il réfère la résidente à la secrétaire d'arrondissement.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle est contente de voir que l'organisme pourra recevoir les documents et les grilles d'évaluation. Elle précise qu'elle a eu l'occasion d'étudier les documents et qu'elle est impressionnée par le nombre de pages des deux dossiers. Elle souligne tout le travail que Pro-Vert a pu effectuer pendant 15 ans en tant que porteur du programme Éco-quarter dans deux districts. Elle indique qu'elle a pu voir les grilles et comment le comité d'évaluation avait pu faire son analyse et que celle-ci a été faite aussi bien sur le dynamisme, les activités qui étaient déjà réalisées par les deux organismes, comme la stratégie de développement pour pouvoir tenter, avec la subvention offerte par l'arrondissement, de développer tout le mandat sur l'ensemble du territoire. Elle précise que les résultats sont quand même assez serrés. Elle indique qu'elle a été impressionnée car les deux documents étaient bien écrits, avec beaucoup d'idées mais qu'elle reste quand même surprise par la décision qui a été prise par l'arrondissement. Elle indique qu'en tant que gestionnaire, avec l'obligation de devoir offrir seulement une certaine somme pour faire un travail conséquent, qu'il lui semble que, vu le fait qu'un organisme travaillait déjà et était déjà implanté sur deux tiers du territoire, et vu le fait que cet organisme a pour mission directe la promotion, la question de la sensibilisation et vu qu'un seul organisme porte directement cette mission; vu l'implantation aussi sur le territoire, et que ce qui est proposé par les deux organismes dans les deux documents, c'est de partir des locaux qui existent – donc, aussi bien le local du YMCA, dans Pointe-Saint-Charles, qui se trouve à une extrémité de l'arrondissement, alors que dans ce qui était proposé par Pro-Vert, il y avait la possibilité de continuer à utiliser le local du CRCS à cause du montage financier que vous avez pu réaliser pour que ça coûte moins, puis il était possible, encore, d'utiliser le local dans Énard, puisqu'il est utilisé par l'organisme à d'autres fins.

Le maire invite la conseillère Sophie Thiébaud à la prudence dans ses propos, puisqu'il s'agit d'un appel d'offres et que ce soit pour le domaine privé ou pour que ce soit le domaine du communautaire, ça reste un appel d'offre. Il rappelle qu'en ce moment, il faut se fier à la séquence, au procédé et au processus et de s'assurer qu'il a été transparent parce qu'en ce moment, ce qu'on entend, c'est une orientation pour un organisme plutôt qu'un autre, ce qu'un élu devrait, à ce moment-ci, se prémunir et se fier, plutôt, à l'appel d'offres. Il indique qu'il comprend qu'on parle d'un organisme communautaire, mais qu'il faut se rappeler qu'on est dans un processus d'appel d'offres. Il rappelle qu'en ce moment, on parle d'appel d'offres, d'ingérence, de collusion, de toutes sortes de choses et il invite donc la conseillère à la prudence et de se fier à l'appel d'offres qui est là et non de dire : « Moi, je le verrais comme ci » ou « je le verrais comme ça. » indiquant que chacun des élus aurait pu faire cet exercice, de dire plus un et plus l'autre, et le processus et la démarche qui a été proposée est un appel d'offres, justement pour se prémunir de toute ingérence ou de tout choix politique envers l'un ou l'autre et de se fier à la grille d'analyse que nous avons vu et qui faisait en sorte de regarder le bilan, qu'est-ce qui était demandé et un faible pourcentage sur la présentation, justement pour qu'on puisse mettre en présence soit le bilan ou soit la vision.

La conseillère Sophie Thiébaud souligne qu'elle a jusqu'à 15 minutes sur un même sujet et qu'elle ne l'a pas encore complètement écouté.

Le maire indique que la conseillère a tout à fait le droit d'utiliser son temps.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle pense qu'elle était bien en train de parler des critères sur lesquels l'appel d'offres avait été fait et que sa conclusion est le bien fondé et, autant au niveau de ce qui a été exposé par l'organisme dans les réalisations qui avaient déjà été faites que dans la stratégie qui était proposée, que c'était pertinent, également. Elle conclut en indiquant que, vu le résultat de l'appel d'offre qui est ce qu'il est, elle pense que ce qui va être le plus pertinent, maintenant, c'est de soutenir le groupe qui a été choisi pour la réalisation du programme, puisqu'il va se retrouver dans une situation difficile et qu'il devra assumer son travail sur l'ensemble du territoire en ayant, donc, à recouvrer, à récupérer les informations et éventuellement les ressources humaines qui avaient travaillé pour un autre organisme pendant de nombreuses années et tout ça dans un contexte financier difficile, en sachant que l'organisme va rester vivant et actif, dans la mesure du possible, avec toutes les conséquences que ça pourrait avoir, en termes de relations humaines dans les milieux. Elle réitère que c'est son souhait, également, de pouvoir soutenir le porteur des Éco-quartiers de l'arrondissement du Sud-Ouest dans la réalisation de sa tâche.

➤ Répondu sur place.

6) Monsieur Pierre Brun

10-275510

CA 16 décembre 2010

Indique qu'il apprécie le retrait du point de l'approbation de plans pour le projet Impérial et la convocation à la rencontre de la semaine prochaine. Il soulève la question de la circulation de l'information et de la confidentialité des décisions découlant du CCU. Il indique que cette décision de la circulation de l'information est une décision qui revient aux élus. Il soulève la problématique d'une préparation adéquate alors que les documents de conseil sont déposés 30-40 minutes avant la séance. Il souhaite que le conseil adopte une résolution afin de rendre les documents du CCU disponibles plus tôt.

Le maire indique que les commentaires du résidant seront pris en considération.

➤ Répondu sur place.

7) Monsieur Pierre Brisset

10-275512

CA 16 décembre 2010

Souhaite ses meilleurs vœux au conseil pour les Fêtes. Il rappelle son expérience dans le Sud-Ouest en recherche urbaine et souhaite continuer à travailler avec l'arrondissement. Il fait état de la conservation du stock de logements et soulève le cas du 780, St-Rémi rappelant que c'est un affront à la créativité et à l'imagination des montréalais.

Le maire indique que c'est apprécié et qu'effectivement, on aime bien travailler avec lui pour toute la rigueur, l'expertise et le professionnalisme, qui est partagé d'ailleurs avec son homologue, monsieur Pierre Zovilé. Il rappelle que l'on continuera à échanger ensemble sur différents sujets – notamment, sur Turcot, mais fort probablement également sur les îlots de chaleur et également la charrette d'urbanisme sur l'îlot du parc de la Polyvalente Saint-Henri et qu'il lui fera plaisir de travailler ensemble au moment opportun au courant de l'année 2011.

La conseillère Véronique Fournier rappelle la conférence de presse des locataires du 780, St-Rémi samedi dernier. Elle souligne un mépris ou une mauvaise information suite à un article paru dans *La Presse*, qui faisait état de discussions entre l'arrondissement et les expropriés, le MTQ, pour trouver des solutions et faire avancer le dossier des expropriations. Elle explique que les élus tenaient à rectifier l'information et que cela a été fait par voie de communiqué et qu'il y a eu un rectificatif paru dans le journal *La Presse*. Elle rappelle qu'il y a bel et bien eu une première

rencontre avec le ministère pour présenter le projet aux élus ainsi qu'au directeur d'arrondissement. Elle rappelle que lors de la présentation du 9 novembre dernier, les élus avaient été exclus de la conférence de presse. Elle indique que sur la question des expropriations, la position de l'arrondissement est toujours la même, que l'on ne croit pas que les expropriations soient adéquates dans le cadre de la réfection du projet Turcot et qu'il y a toujours une bataille à mener à ce niveau-là et que c'est toujours une revendication de l'arrondissement, que les expropriations dans le cadre de la réfection d'une autoroute n'ont pas leur place.

➤ Répondu sur place.

8) Madame Jocelyne Bernier

10-275514

CA 16 décembre 2010

Donne son appui à la maison des jeunes et indique qu'elle apprécierait que l'arrondissement fasse une démarche auprès de la ville centre afin de négocier la clause problématique. Elle félicite le conseil pour le dépôt du plan directeur sur les parcs et les espaces verts rappelant qu'il était attendu depuis longtemps car il était promis depuis au moins deux ans. Elle indique que le conseil ne devrait plus accepter de l'argent au lieu de parcs dans les ententes avec les promoteurs car les parcs permettent les contacts entre les différentes couches de la population. Elle suggère aussi qu'une démarche de consultation soit amorcée avec les utilisateurs des parcs. Elle précise qu'une analyse en profondeur sera faite du plan déposé.

Le maire remercie la résidante pour ses commentaires. Il rappelle que la politique établie depuis environ 13 mois est vraiment de faire toujours l'étude, à savoir si lors d'une opération cadastrale ou avec les promoteurs, si c'est l'argent ou le terrain qui est privilégié et que l'on valide toujours afin de savoir ce qui vaut la peine

Il indique que l'on suit les objectifs du plan directeur qui est là et qui vont dans le sens des demandes de nos citoyens. Il rappelle que dans la présentation qui vous est faite, n'est pas inclus le nouveau woonerf dans Saint-Henri, qui commencera du parc du lac à la Loutre jusqu'à chemin de la Côte-Saint-Paul, donc au parc attenant au Complexe Gadbois et que ce sera un secteur vert où il y aura, justement, cette mixité sociale dont vous parliez. Il indique que l'on en a abondamment parlé durant la campagne électorale; que l'on a agit dès qu'on a été au pouvoir, en ce sens-là. Il indique que ce qui n'est pas non plus dans le plan directeur que vous avez vu, le bassin du Nouveau Havre, donc l'opération cadastrale qui a été faite au dernier conseil et que c'est 20 % du territoire de l'ensemble des bassins du Nouveau Havre qui seront verts. Donc, ça comprend le bassin de rétention. Il indique qu'il est vrai que les parcs sont en périphérie, que l'on doit les ramener et s'assurer qu'ils soient profitables pour tous. Il rappelle que l'on va privilégier la norme du 1,28 % et qu'effectivement, le parc Angrignon, c'est vrai qu'il est dans notre arrondissement, mais c'est un parc qui est vraiment à vocation régionale.

➤ Répondu sur place.

9) Madame Natacha Alexandroff

10-275518

CA 16 décembre 2010

Donne son appui à la maison des jeunes. Sur la question des parcs, elle indique que l'arrondissement doit aussi appuyer les parcs privés et aider la population à faire des jardins potager et qu'il serait intéressant d'en faire la promotion par le biais de distribution de plantes potagères. Elle souhaite de joyeuses fêtes à tous.

Le maire rappelle qu'il faut voir le plan de verdissement comme étant une orientation qui prend en compte les besoins évolutifs de la population et dans un contexte de vieillissement de la population, ce qui ne nous empêche pas, en ce moment, de faire des aménagements. Il indique que l'on pourrait voir bientôt des jardins communautaires en bacs pour les aînées. Il rappelle aussi le

contexte de l'arrondissement qui se dirige vers un arrondissement ami des aînés avec le ROPASOM et que l'on va de l'avant avec différents aménagements et rappelle que dans le PTI adopté, il y a davantage de mobilier urbain pour les aînés, que l'on pense à du mobilier pour attendre l'autobus, les différents bancs de parc ou différentes résidences.

La conseillère Véronique Fournier indique, sur la préoccupation des jardins ou des espaces privés des citoyens en lien avec le verdissement que l'arrondissement est présentement en démarche de révision d'une partie du règlement d'urbanisme, entre autres pour aller plus loin au niveau des mesures de développement durable, incluant par exemple, les toitures et la préservation d'aires vertes dans les cours, en termes aussi de terrassement, de stationnement, rappelant que plus on a d'outils, mieux on est en mesure d'atteindre cet objectif de verdissement dans l'arrondissement.

➤ Répondu sur place.

10) Monsieur Gérard Jourdenais

10-267679

CA 7 décembre 2010

Souligne la problématique de stationnement sur la rue Desmarchais et demande l'implantation de stationnement réservé sur rue pour les résidents rappelant qu'il a déposé une première demande en juin 2009 et qu'une lettre a été transmise récemment au maire et au conseiller de St-Paul/Énard. Il indique aussi que les professeurs de l'école Honoré-Mercier stationnent sur la rue au lieu d'utiliser le stationnement qui leur est désigné car il est loin de la porte d'entrée.

Le maire indique qu'il a été demandé à monsieur Babak Herischi de voir au problème rappelant que le résident et monsieur Herischi se sont déjà parlé de la question et que l'on devrait pouvoir régler rapidement le problème et que l'on pourra regarder avec la commission scolaire de Montréal pour pouvoir tirer au clair la question du remorquage ou faire de la publicité aux professeurs.

Le conseiller Daniel Bélanger indique qu'il a eu l'occasion de discuter de la problématique avec monsieur Jourdenais au début de l'été et qu'ils s'étaient entendu pour qu'il y ait des communications aux enseignants afin qu'ils utilisent de façon maximale le stationnement et qu'il en a parlé avec la Direction de l'école et qu'il a regardé la question des vignettes de stationnement avec les responsables de la circulation à l'arrondissement et que la question était à l'étude.

➤ La division du bureau technique de la Direction des travaux publics a effectué une analyse de la situation et il a été décidé que des espaces SRRR seront installés sur le boulevard Desmarchais et sur la rue Eadie afin de faciliter le stationnement pour les résidents.

11) Monsieur Derek Robertson

10-267696

CA 7 décembre 2010

Rappelle la rencontre annuelle de Mobilisation Turcot qui aura lieu le 13 décembre à 17 h au CÉDA. Il souligne l'importance du travail effectué par les éco-quartiers et en demande le maintien. Il indique qu'il est préoccupé par l'augmentation de la circulation et de la pollution dans le Sud-Ouest suite aux nombreux chantiers, notamment Turcot, le CSUM et le centre récréatif de Westmount et demande à la conseillère Sophie Thiébaud de Projet Montréal de se prononcer sur la question, rappelant qu'encore une fois il n'y a aucun bénéfice pour la population du Sud-Ouest.

La conseillère Sophie Thiébaud indique que le dossier Turcot évolue très vite et que très prochainement il y aura d'autres préoccupations et d'autres visions de la manière dont Projet Montréal peut envisager les choses dans le cadre de Turcot, qu'il y aura des occasions d'en reparler. Elle indique que pour le point précis, elle ne maîtrise pas bien tous les détails entourant ces questions mais qu'elle fera ses devoirs et pourra en reparler mais que ce qu'elle en sait c'est

que dans le cadre du projet du ministère des Transports, la voie qu'ils rajoutent et qui passe entre autres sur le 780 St-Rémi est pour desservir des besoins de mobilité à cause de la cour Glenn, du CSUM, et qu'en tant que représentante du Sud-Ouest cela ne fait pas son affaire car cela représente de la circulation en plus qui va passer dans notre quartier et que cela doit être pris en considération. Elle indique qu'elle discutera à nouveau de la question avec le résidant.

- La division du bureau technique de la Direction des travaux publics étudiera la demande.

12) Monsieur Marcelin Desroches

10-267704

CA 7 décembre 2010

Rappelle la nécessité du programme éco-quartier et fait une revue des tâches effectuées par l'organisme. Il indique qu'il apprécie toute la question de la sensibilisation faite auprès des résidents et que l'on gagnerait à en faire encore plus notamment auprès des jeunes.

Le maire remercie le résidant pour ses commentaires et rappelle que le programme de l'éco-centre n'est pas mis en cause et invite les citoyens qui en ont de besoin à se prévaloir de la collecte des gros morceaux. Il rappelle que sur la question de l'éco-quartier, il s'agit d'un mandat renouvelé avec des sommes renouvelées, qu'il y aura un seul mandataire pour les prochaines années. Il indique que ce renouvellement de mandat n'est pas une remise en question du travail et de l'expertise des mandataires et que des rencontres ont eu lieu avec les organismes sur la question. Il précise que l'on n'abandonne pas le volet de développement durable mais qu'il y a une modification du mandat. Il rappelle que dans les documents demandés aux organismes pour l'appel d'offres, le plan d'action sera demandé à l'organisme qui aura obtenu le mandat. Il indique qu'il faut voir au-delà de la question monétaire et qu'il y a un travail en cours avec les directeurs afin de revoir l'ensemble du partenariat.

La conseillère Sophie Thiébaud demande des précisions quant aux sommes prévues pour le programme.

Monsieur Babak Herischi précise que le montant passera de 198 000 \$ à 148 000 \$.

- Répondu sur place.

13) Madame Jennifer Ansell

10-267713

CA 7 décembre 2010

Demande des informations sur les contributions financières aux centres de loisirs et de sports et si des études ont été réalisées ou seront réalisées sur la fréquentation aux activités car il y a plusieurs centres dans le même secteur. Elle indique que d'autres organismes pourraient bénéficier de contributions financières et les sommes pourraient être attribuées à des activités qu'elle considère plus importantes.

Le maire indique qu'il y a une reddition de compte efficace qui est faite avec par les différents partenaires conventionnés de l'arrondissement. Il rappelle que les activités de sports et de loisirs sont efficaces pour la lutte à l'exclusion et qu'historiquement, dans l'ancienne ville de Montréal, les différents quartiers ont été dotés d'infrastructures intéressantes en loisirs et en sports et que cela a une valeur importante et structurante dans notre milieu, et qu'avec le temps, l'arrondissement a maintenu ces centres. Il indique que cela est assez unique à Montréal d'avoir des infrastructures aussi complètes dans chacun des quartiers mais que pour l'instant, il ne croit pas que l'on doivent aller dans un autre sens. Il indique qu'il conçoit très bien que l'on offrent le mandat de services de loisirs, de sports, de culture ou artistique dans les centres à des organismes qui les dirigent. Il rappelle que les sommes sont différentes dépendamment de ce qui est demandé à chacun d'eux et

que pour certains d'entre eux, l'entretien est assumé par les cols bleus alors que d'autres en sont responsables. Il indique que collectivement, les résidents veulent maintenir les activités dans ces centres tout comme il est important de maintenir les services dans les quatre bibliothèques. Il indique que les élus font ce choix ce soir et que la population en a réellement besoin et que les nouveaux résidents ont aussi le droit d'avoir des activités de sports et de loisirs comme cela se fait dans d'autres arrondissements. Il indique que l'on aura à travailler sur la communication pour s'assurer qu'un maximum de résidents soit au courant des activités qui se donnent dans les centres. Il rappelle qu'un travail est en cours avec la Direction de monsieur Hébert sur la provenance de la clientèle mais que l'on sait que la majorité des gens vient de l'arrondissement et que très peu viennent de l'extérieur mais on veut savoir si l'on rejoint l'ensemble de notre population. Il indique que l'on va tenter de connaître les raisons par exemple qui font en sorte que les gens de Griffintown vont moins côtoyer soit le centre sportif de la Petite-Bourgogne ou le centre culturel Georges-Vanier. Il explique qu'une reddition de compte est exigée de nos partenaires et que chaque dollar est investi, que les ententes sont validées par le contentieux de la Ville, et qu'en ce moment, les partenaires qui seraient récalcitrants ou avec une reddition de compte déficiente ont été ramenés à l'ordre ou des conventions ont été retirées.

➤ Répondu sur place.

14) Monsieur Peter King

10-267722

CA 7 décembre 2010

Rappelle les nuisances générées par la compagnie Transport Ray-Mont en raison des activités industrielles à proximité des habitations. Il demande s'il est prévu que ces activités soient relogées dans les projets industriels sur les anciens terrains du CN.

Le maire indique que sur la question du déménagement de la compagnie, c'est celle-ci qui pourrait répondre à cette question. Il indique que l'arrondissement a agit et demandé la collaboration du commandant Célestin et que quelques opérations policières ont eu lieu. Il indique que les élus se sont rendus sur le terrain et ont parlé avec le propriétaire et des représentants de sa compagnie et qu'il a été convenu que l'on devra réaménager une partie de leur propre terrain et de notre part pour réaménager l'intersection Centre et Wellington. Il demande à monsieur Normand Proulx et monsieur Herischi de donner des précisions sur où on en est rendu avec les démarches.

Monsieur Normand Proulx indique que l'on a rencontré Transport Ray-Mont en collaboration avec les représentants des travaux publics et que l'on étudie la démolition partielle et comment on peut l'autoriser. Il indique que la compagnie est dans une période de pointe dans ces activités et que les modifications envisagées auraient lieu au printemps.

Le maire rappelle que la démolition partielle serait face à la rue Centre, là où elle arrive en angle avec la rue Wellington, que les fardiens doivent arriver et repartir en angle ce qui est difficile, donc ce qui a été proposé à la compagnie, qui a accepté, serait peu dispendieux et demanderait à l'arrondissement de modifier les feux afin que les fardiens puissent arriver en ligne droite. Il indique qu'il y a aussi un enjeu de visibilité des cyclistes, les piétons et les automobilistes, car l'on sait que l'heure de pointe est assez problématique pour le pont Victoria, sans compter lorsqu'il y a de la neige en plus. Le maire indique que l'on devra voir quelle est la décision finale à savoir si Ray-Mont Logistique reste ou part et de là, pouvoir faire les investissements nécessaires ou non car tant que la décision finale n'est pas arrêtée, il serait prématuré de faire des investissements car se serait des sommes mal dépensées, surtout en période de restrictions budgétaires.

➤ Répondu sur place.

15) Monsieur Frédéric Béland

10-267749

CA 7 décembre 2010

Indique qu'il y a un poteau d'Hydro-Québec qui se trouve au milieu du trottoir face au 3750 Workman et souligne les difficultés reliées à son emplacement, notamment que le terrain est endommagé par les chenillettes lors du déneigement. Il demande si la Ville va assumer les frais des dommages causés. Il demande quelle est la politique pour l'abattage des arbres car depuis qu'un arbre à proximité d'un mur a été coupé, le mur est graffité. Il félicite l'arrondissement pour le nouvel éclairage de rue car les lampadaires sont élégants et que l'éclairage est amélioré.

Le maire indique qu'il a pu suivre les différents échanges que le résidant a eu avec monsieur Éric Cimon du cabinet politique, sur le traitement de son dossier. Il demande à monsieur Herischi de commenter sur les autres questions.

Monsieur Babak Herischi indique qu'en ce qui concerne le poteau, il a rencontré les responsables d'Hydro-Québec la semaine dernière qui feront le nécessaire pour l'enlèvement du poteau. En ce qui concerne les dommages causés par le déneigement, il rappelle que s'il y a des dommages autres que le gazon, le résidant peut adresser une réclamation à la Ville. En ce qui concerne le gazon qui est endommagé ainsi que l'arbre, il indique que monsieur Pierre Brochu, chef de division est dans la salle et qu'il a pris bonne note la problématique.

Le maire demande au résidant des informations additionnelles sur la question du déneigement, questions auxquelles le résidant répond.

- La Direction des travaux publics assurera le suivi des questions soulevées.

16) Madame Ingrid Berger

10-267771

CA 7 décembre 2010

Indique qu'elle est préoccupée par les coupures aux programmes Éco-quartiers car celles-ci entraîneront une surcharge de travail pour les employés en poste ou tout simplement des coupures de postes. Elle précise qu'elle participe à titre de bénévoles aux corvées de nettoyage. Elle rappelle l'importance de la sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles. Elle demande au conseil de repenser sa décision de coupures au programme.

Le maire remercie la résidante pour ses commentaires et qu'il a déjà donné des commentaires précédemment sur la question. Il indique que l'on croit qu'en recentrant le mandat, on est confiant que cela peut fonctionner à l'intérieur du budget alloué. Il félicite la résidante pour son engagement bénévole. Il indique que le nouveau mandat unique et renouvelé pourra aisément compter sur des bénévoles de qualité pour continuer à entretenir et à sensibiliser les gens de notre arrondissement.

- Répondu sur place.

17) Monsieur Pierre Brun

10-267782

CA 7 décembre 2010

Remercie le conseil pour le retrait de l'item 40.23 (Impérial). Il fait un rappel des interventions effectués sur le dossier ainsi que des communications avec la conseillère Véronique Fournier. Il indique qu'il comprend que le CCU ne siège pas en public mais qu'il avait compris qu'il aurait eu des informations concernant les recommandations prises par l'instance ainsi que des suites au dossier. Il se dit surpris d'apprendre que le dossier est à l'ordre du jour alors qu'il n'en a pas été avisé. Il demande quelles sont les recommandations du CCU et à pouvoir discuter avec les élus du dossier. Il fait référence à une lettre transmise à la conseillère Fournier ainsi qu'au délai de réponse ainsi que la lettre déposée à la séance de septembre.

Le maire indique que les délais de réponse énoncés par monsieur Brun sont tout à fait

raisonnables.

La conseillère Véronique Fournier rappelle que tel qu'il avait été convenu, plusieurs communications ont été entreprises avec le résidant depuis le début et tout au long du processus. Elle rappelle que suite à leur rencontre en octobre, elle avait souhaité avoir des recommandations écrites de la part du comité de citoyens malgré les bons échanges avec monsieur Brun et toutes les discussions des mois précédents qui ont permis de dresser un portrait complet des préoccupations des citoyens en lien avec le projet particulier et le PIIA, et qu'il y a eu des réponses transmises en novembre. Elle indique qu'elle a pris connaissance des courriels et des communications qui lui ont été transmises et travaillé dans ce sens là. Elle précise que le PIIA au niveau du contenu, est un exercice confidentiel, qu'il y a eu des séances sur le PIIA au CCU et rappelle la communication qu'elle a faite au résidant concernant la préoccupation sur la sortie du stationnement souterrain, et la demande qui a été faite pour du travail supplémentaire sur cet élément. Elle rappelle la décision de reporter ce point au conseil du 16 décembre prochain ainsi que les différentes communications afin de transmettre de l'information aux citoyens sur l'état d'avancement du chantier. Elle indique que suite aux éléments soulevés concernant les plaintes et certains usages, il faut aussi laisser le temps nécessaire pour que des validations soient faites, entre autres, avec le poste de quartier afin que tous partagent la même information.

Le maire indique que les terrasses est un concept unique et qu'il est différent de celui des chalets urbains qui sont plus complexes avec des aménagements sur le toit alors qu'ici on parle d'une terrasse pouvant accueillir 35 personnes et que cela fera partie des discussions que la conseillère Fournier aura avec monsieur Brun au nom des autres résidants.

La conseillère Véronique Fournier indique qu'il y aura des discussions à avoir sur ce qui est permis ou non en vertu de la réglementation afin d'éclaircir la question pour les résidants.

La conseillère Sophie Thiébaud rappelle qu'elle a eu des communications avec monsieur Brun au mois d'août alors qu'il avait des rencontres avec le Groupe Prével concernant ce développement et qu'elle a fait part récemment aux élus de ce qu'elle avait entendu lors d'une rencontre en août notamment en ce qui concerne la climatisation et les nuisances sonores que cela pourrait avoir et sur la question des balcons. Elle indique qu'à l'époque, les représentants de Prével avaient montré une maquette qui ne montrait pas de terrasse. Elle indique que monsieur Bachand de Prével est dans la salle et qu'il lui fera plaisir de discuter avec lui plus tard. Elle indique qu'elle a soulevé les questions de nuisances possibles en lien avec la terrasse mais que pour l'instant elle n'a pas obtenu de réponses. Sur la question de la confidentialité du CCU, elle indique que dans les documents de régie interne, il est spécifié que l'on peut assister aux rencontres du CCU sur invitation à titre d'élus et qu'elle a demandé d'y assister à trois reprises et qu'elle n'a toujours pas été invitée et qu'il est difficile de savoir ce qui s'y fait, à part de voir les sommaires décisionnels et que par contre, elle peut lire les comptes-rendus et que le travail d'analyse qui s'y fait par les membres du CCU et que sur les discussions en lien avec le bâtiment H, la question a été décortiquée et une analyse sérieuse a été faite ainsi que des efforts pour que le projet soit bonifié.

- Les informations nécessaires ont été fournies à monsieur Brun et une soirée d'information a été organisée le 21 décembre 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

18) Madame Hélène Leblanc

10-267802

CA 7 décembre 2010

Concernant les éco-quartiers, elle demande comment l'arrondissement entend assurer la pérennité du service offert et qu'elle est l'intention quant à l'offre de service environnemental pour le Sud-Ouest et demande si l'on pense à la création d'un service de l'environnement à l'arrondissement.

Le maire rappelle qu'un appel d'offres est en cours et qu'un cadre de référence a été donné aux éco-quartiers, qu'ils doivent produire un document et ensuite il y aura le dépôt d'un plan d'action par le mandataire retenu. Le maire indique que nous sommes dans une grande réflexion et qu'aucune solution n'est écartée mais que la démarche en cours n'est pas exclusive au Sud-Ouest, rappelant le mandat renouvelé du Plateau Mont-Royal. Il indique qu'il y aura vraisemblablement un transfert de connaissances entre les deux organismes.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle a étudié le cas du Plateau Mont-Royal et qu'effectivement il y a eu fusion avec un seul porteur mais que l'ensemble de la subvention a été conservée et que l'arrondissement a installé l'éco-quartier dans le parc Laurier et précise que dans notre cas, les deux porteurs sont soutenus par l'ensemble de la population.

➤ Répondu sur place.

19) Monsieur Marcel Sévigny

10-267806

CA 7 décembre 2010

Concernant les éco-quartiers, il comprend qu'il y a encore du travail en cours mais que l'on aurait pu s'attendre à avoir des nouvelles à ce conseil mais qu'il comprend que cela sera reporté en janvier.

Sur la question de l'affichage et de la liberté d'expression, il demande, suite au jugement rendant la réglementation caduque, ce que l'arrondissement entend faire puisque les employés cols bleus enlèvent toujours les affiches.

Le maire indique que l'on regarde la problématique dans son ensemble et invite monsieur Babak Herischi à répondre à la question.

Monsieur Babak Herischi indique que l'arrondissement étudie la possibilité d'installer des endroits spécifiques pour l'affichage et que cette étude est presque terminée et que les endroits pour l'affichage seront annoncés.

La conseillère Huguette Roy rappelle que la Cour Supérieure a statué que la liberté d'expression est un droit sauf que ce qui a aussi été émis est que si la Ville entend interdire l'affichage à certains endroits, elle doit mettre à la disposition des citoyens des endroits où ils pourront afficher. Elle indique qu'un projet-pilote de colonnettes est à l'étude et qu'il n'a pas encore été accepté par le comité exécutif et que ce projet sera installé en premier lieu dans les endroits où il y a le plus de spectacles, donc Ville-Marie et Plateau Mont-Royal, et que de notre côté on essaie de faire partie de cette offre. Elle indique que la commission sur les services aux citoyens a fait la recommandation de mettre sur pied un comité d'implantation et de suivi car dans le projet-pilote il n'est question que des colonnettes mais qu'il n'y a pas de normes précises sur ce qui sera permis comme affichage, les dimensions prévues, etc. Elle indique que l'intention de l'arrondissement est de rencontrer les organismes culturels et communautaires pour voir les endroits stratégiques pour installer les colonnettes pour faciliter l'affichage pour tout le monde.

Le maire indique que l'arrondissement fera en sorte qu'il y ait un nombre suffisant d'endroits pour l'affichage et que des endroits ont été ciblés avec la connaissance du terrain et que l'essence de la consultation portera sur les endroits utilisés pour l'affichage. Quant à la question des cols bleus, il indique que monsieur Herischi s'occupera de regarder cette question.

➤ Répondu sur place.

20) Madame Natacha Alexandroff

10-267815

CA 7 décembre 2010

Indique qu'elle soulève la problématique au tunnel Hibernia à cause des feuilles qui bloquent

l'écoulement de l'eau à chaque année. Elle indique qu'il faudrait regarder la fréquentation des locaux et des activités subventionnés par l'arrondissement. Elle rappelle qu'il n'y a aucune enseigne indiquant qu'il y a une piscine au Centre Saint-Charles. Sur la question de l'éco-quartier, elle souligne tout le travail fait par des bénévoles ainsi que par des employés peu rémunéré et demande quel est son mandat.

Sur les activités des centres de loisirs, le maire indique que ces gens là aussi essaient de faire des miracles avec ce qu'ils ont, que c'est une subvention de base qui est donnée et que si une activité est déficitaire, elle sera retirée. Il indique que très souvent, si l'activité ne fonctionne pas du premier coup elle sera retirée et que les activités qui sont gratuites le sont en partie à cause des subventions mais que les activités payantes ne peuvent être déficitaires.

➤ Répondu sur place.

21) Monsieur John Burcombe

10-267845

CA 7 décembre 2010

Revient sur la question de la confidentialité des appels d'offres et demande des précisions sur les documents qui sont publics. Il demande des précisions sur la somme additionnelle de 59 000 \$ pour le démantèlement du réservoir de mazout et quel est le montant total du contrat. Il rappelle qu'il y a toujours de la neige dans les escaliers qui mènent à la station de métro Saint-Henri, rues Notre-Dame et Sainte-Marguerite.

Le maire précise que les soumissions sont confidentielles mais que les documents d'appels d'offres sont publics.

Monsieur Babak Herischi indique que dans le cas de l'éco-quartier, ce fut un appel d'offres sur invitation aux deux organismes.

Concernant le démantèlement du réservoir, le maire indique qu'un contrat a été donné pour l'enlèvement du réservoir et des matières souillées et que lors de l'excavation, la quantité de matières à enlever s'est avérée plus grande que prévue initialement et que les pluies n'ont pas aidé. Il indique que le coût du contrat est majoré mais que l'on reste à l'intérieur de ce qui avait été budgété pour l'ensemble des travaux au centre St-Zotique et que la dépense maximale est de 99 000 \$. Sur la question du déneigement de l'escalier, il indique que monsieur Herischi en a pris bonne note.

➤ La Direction des travaux publics a communiqué avec le citoyen pour l'aviser que le déneigement de l'escalier a été fait et qu'on a communiqué avec l'entrepreneur chargé du déneigement afin de s'assurer que le déneigement soit fait sans faute.

22) Madame Vivian Freedman

10-267-848

CA 7 décembre 2010

Elle indique qu'elle a transmis une lettre aux élus concernant son appui au programme éco-quartier. Elle s'inquiète d'une centralisation à un seul organisme. Elle souligne l'efficacité du déneigement dans l'arrondissement comparativement aux arrondissements voisins.

Le maire remercie la résidante pour ses commentaires.

➤ Répondu sur place.

23) Monsieur Claude Picard

10-267856

CA 7 décembre 2010

Indique qu'il joint sa voix aux autres intervenants concernant la centralisation du mandat de l'éco-

quartier et fait part de son inquiétude. Il demande comment l'on pourra fonctionner avec moins de ressources.

Le maire indique qu'il tient à rassurer les citoyens qu'il sera possible d'avoir les services dans tous les quartiers, que la question d'un local centralisé ou de points de services variés n'est pas définitive car elle est à l'étude présentement, qu'il y aura une économie d'échelle possible et que l'on devra voir si elle correspondra au montant diminué de la subvention. Il indique qu'il faudra voir comment on pourra compléter l'offre de service et qu'il faut regarder le tout comme une mesure à long terme et qu'il faut avoir une vision d'ensemble avec différentes mesures pour arriver à des résultats semblables et optimaux. Il rappelle que la révision du mandat se fait aussi en repensant la place de l'arrondissement et en lien avec les citoyens mobilisés et les comités qui sont créés et que l'on fait une révision totale de comment on voit les questions environnementales dans notre arrondissement.

➤ Répondu sur place.